

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES

AVIS est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

OCA25 037 à OCA25 041 – Résolution CA25 09 0161 / Dossier 1253060013

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

OCA25 042 – Résolution CA25 09 0162 / Dossier 1242932004

Ordonnance relative aux manœuvres obligatoires ou interdites :

- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 3°)*

OCA25 043 – Résolution CA25 09 0163 / Dossier 1251066009

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA25 044 – Résolution CA25 09 0164 / Dossier 1258373009

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

OCA25 045 – Résolution CA25 09 0165 / Dossier 1259296002

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

- Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau de la secrétaire d'arrondissement substitut situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Les ordonnances OCA25 042 à OCA25 045 peuvent également être consultées sur le site Internet de la Ville à l'adresse montreal.ca/reglements-municipaux.

FAIT à Montréal, le 6 juin 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut
Linda Lajeunesse